

ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION : REGLEMENT FINANCIER

Tarifs votés par Conseil d'Administration de l'OGEC le lundi 3 juin 2025 et applicables pour l'année scolaire 2025-2026

<p>Contribution Scolaire</p> <p>Contribue à l'entretien et la rénovation des bâtiments de l'école</p>	<p>L'école applique des tarifs différenciés en fonction du quotient familial du responsable payeur. La contribution est appelée en 10 fois, le 10 de chaque mois d'octobre à juillet.</p> <p><u>Contribution mensuelle en fonction de votre quotient familial CAF ou MSA :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Tarif A : 25,60 €</td> <td style="padding: 2px;">Tarif B : 26,90 €</td> <td style="padding: 2px;">Tarif C : 28,20 €</td> <td style="padding: 2px;">Tarif D : 29,60 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><i>Quotient familial inférieur à 1200€</i></td> <td style="padding: 2px;"><i>Quotient familial entre 1200€ et 1400€</i></td> <td style="padding: 2px;"><i>Quotient familial entre 1400€ et 1600€</i></td> <td style="padding: 2px;"><i>Quotient familial supérieur à 1600€</i></td> </tr> </table> <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour bénéficier des tarifs A, B ou C, le responsable payeur fournit chaque année, lors de la réinscription (ou l'inscription), une attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA à son nom, datée de moins de 3 mois. - La présentation de cette attestation n'est pas obligatoire. Cependant, sans justificatif, le tarif D sera appliqué. - Le tarif sera valide pour toute l'année scolaire en cours, pour tous les enfants du responsable payeur. Un changement de tarif ne pourra pas être fait en cours d'année. 	Tarif A : 25,60 €	Tarif B : 26,90 €	Tarif C : 28,20 €	Tarif D : 29,60 €	<i>Quotient familial inférieur à 1200€</i>	<i>Quotient familial entre 1200€ et 1400€</i>	<i>Quotient familial entre 1400€ et 1600€</i>	<i>Quotient familial supérieur à 1600€</i>																								
Tarif A : 25,60 €	Tarif B : 26,90 €	Tarif C : 28,20 €	Tarif D : 29,60 €																														
<i>Quotient familial inférieur à 1200€</i>	<i>Quotient familial entre 1200€ et 1400€</i>	<i>Quotient familial entre 1400€ et 1600€</i>	<i>Quotient familial supérieur à 1600€</i>																														
<p>Fichiers</p>	<p>Les fichiers sur lesquels les élèves écrivent doivent être renouvelés chaque année et restent aux élèves. Ils seront facturés soit dès le mois de septembre ou bien tout au long de l'année. Les manuels scolaires sont mis à disposition gratuitement par l'établissement.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Classe 1</td> <td colspan="2">Classe 2</td> <td colspan="2">Classe 3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>CP</td> <td>CE1</td> <td>CE2</td> <td>CM1</td> <td>CM2</td> <td>CE2</td> <td>CM2</td> </tr> <tr> <td>Français</td> <td>12,95 €</td> <td>6 €</td> <td>5,80 €</td> <td></td> <td></td> <td>3,9 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maths</td> <td>7,8 €</td> <td>8,72 €</td> <td>8,72 €</td> <td>11,2 €</td> <td>11,2 €</td> <td>7,8 €</td> <td>10 €</td> </tr> </table>			Classe 1		Classe 2		Classe 3			CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CE2	CM2	Français	12,95 €	6 €	5,80 €			3,9 €		Maths	7,8 €	8,72 €	8,72 €	11,2 €	11,2 €	7,8 €	10 €
		Classe 1		Classe 2		Classe 3																											
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CE2	CM2																										
Français	12,95 €	6 €	5,80 €			3,9 €																											
Maths	7,8 €	8,72 €	8,72 €	11,2 €	11,2 €	7,8 €	10 €																										
<p>Cantine (Gérée par l'école) Prestataire Convivio</p>	<p>2 services de 11h45 à 12h30 dans le bâtiment parascolaire adjoint à l'école</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">Prix du repas</th> </tr> <tr> <td>Maternelle (TPS à la GS)</td> <td>4,60 €</td> </tr> <tr> <td>Primaire (du CP au CM2)</td> <td>4,70 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Une pénalité de 1€ est ajoutée à tout repas non-réservé avant J-3 sur le site NOEFIL ainsi que pour tout repas non-annulé avant J-3 sur le site NOEFIL. (Sauf si l'enfant est absent car malade). <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  <p>PORTAIL NOEFIL</p> </div>	Prix du repas		Maternelle (TPS à la GS)	4,60 €	Primaire (du CP au CM2)	4,70 €																										
Prix du repas																																	
Maternelle (TPS à la GS)	4,60 €																																
Primaire (du CP au CM2)	4,70 €																																
<p>Garderie (Gérée par l'école)</p> <p>MATIN : 7h00 à 8h30 SOIR : 16h45 à 18h30</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center; border-collapse: collapse;"> <tr> <th>Arrivée dans le créneau</th> <th>Par tranche</th> <th>TOTAL</th> </tr> <tr> <td>7h00 – 7h30</td> <td>1,10 €</td> <td>1,10 €</td> </tr> <tr> <td>7h30 – 8h00</td> <td>1,10 €</td> <td>2,20 €</td> </tr> <tr> <td>8h00 – 8h30</td> <td>1,10 €</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <th>Départ dans le créneau</th> <th>Par tranche</th> <th>TOTAL</th> </tr> <tr> <td>16h30 – 16h45</td> <td>Gratuit</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>16h45 – 17h00</td> <td>1,10 €</td> <td>1,10 €</td> </tr> <tr> <td>17h00 – 17h30</td> <td>1,10 €</td> <td>2,20 €</td> </tr> <tr> <td>17h30 – 18h00</td> <td>1,10 €</td> <td>3,30 €</td> </tr> <tr> <td>18h00 – 18h30</td> <td>1,10 €</td> <td>4,40 €</td> </tr> </table> <p><i>Une pénalité de 3€ par ¼ d'heure lors d'un départ après 18h30</i></p> <div style="text-align: right; margin-top: 10px; border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e6f2ff;"> <p>LA GARDERIE EST SANS INSCRIPTION. POUR LA GARDERIE DU SOIR, LE GOÛTER EST À PRÉVOIR PAR LES RESPONSABLES LÉGAUX</p> </div>	Arrivée dans le créneau	Par tranche	TOTAL	7h00 – 7h30	1,10 €	1,10 €	7h30 – 8h00	1,10 €	2,20 €	8h00 – 8h30	1,10 €	3,30 €	Départ dans le créneau	Par tranche	TOTAL	16h30 – 16h45	Gratuit	0,00 €	16h45 – 17h00	1,10 €	1,10 €	17h00 – 17h30	1,10 €	2,20 €	17h30 – 18h00	1,10 €	3,30 €	18h00 – 18h30	1,10 €	4,40 €		
Arrivée dans le créneau	Par tranche	TOTAL																															
7h00 – 7h30	1,10 €	1,10 €																															
7h30 – 8h00	1,10 €	2,20 €																															
8h00 – 8h30	1,10 €	3,30 €																															
Départ dans le créneau	Par tranche	TOTAL																															
16h30 – 16h45	Gratuit	0,00 €																															
16h45 – 17h00	1,10 €	1,10 €																															
17h00 – 17h30	1,10 €	2,20 €																															
17h30 – 18h00	1,10 €	3,30 €																															
18h00 – 18h30	1,10 €	4,40 €																															
<p>Assurances scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'école prend à sa charge la souscription d'une assurance individuelle accident pour tous les élèves de l'école auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. - De leur côté, les responsables légaux s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile. 																																
<p>Activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Natation</u> : L'école prend à sa charge le coût du transport et des cours de natation. - <u>Permis vélo CM2</u> : L'école prend à sa charge le coût des séances. - <u>Sorties Scolaires et autres activités</u> : Le coût est financé par les parents et l'APEL. - <u>UGSEL</u> : 4,5 € La cotisation à l'UGSEL finance la rencontre sportive inter-écoles (uniquement pour les élèves présents le jour de la rencontre sportive) 																																

Modalités de paiement**Mode de règlement - Prélèvement bancaire**

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués **le 10 de chaque mois**, d'Octobre à Juin. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou tout changement de compte bancaire doivent être signalé avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. Merci de fournir un RIB / IBAN à l'établissement qui réalisera un mandat de prélèvement SEPA à signer.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Signature des deux parents en cas de séparation

Fait à, le

Fait à, le

Madame :**Monsieur :**

Signature :

Signature :